



Pour rendu exécutoire

26-C-0085

Séance du vendredi 26 juin 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET ANNEXE EAU - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2025

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

I. Exposé des motifs

Chaque budget de la Métropole Européenne de Lille (le budget général et ses 6 budgets annexes) fait l'objet d'une délibération spécifique. La présente délibération se concentre sur l'analyse du budget annexe Eau.

Après examen du compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe Eau est présenté au vote du Conseil métropolitain.

1. Présentation du budget annexe Eau

Depuis le 1er janvier 2016, la compétence de production d'eau est gérée par une régie autonome à personnalité morale et autonomie financière, qui de ce fait n'intègre pas le budget consolidé de la Métropole européenne de Lille (MEL).

Le budget annexe eau est essentiellement dédié à l'exploitation du réseau de distribution d'eau - gérée par un contrat d'affermage - et aux investissements sur le réseau de distribution d'eau - gérés par la MEL - et à la connaissance et la préservation de la ressource en eau.

Son statut de service public industriel et commercial (SPIC) emporte les conséquences suivantes :

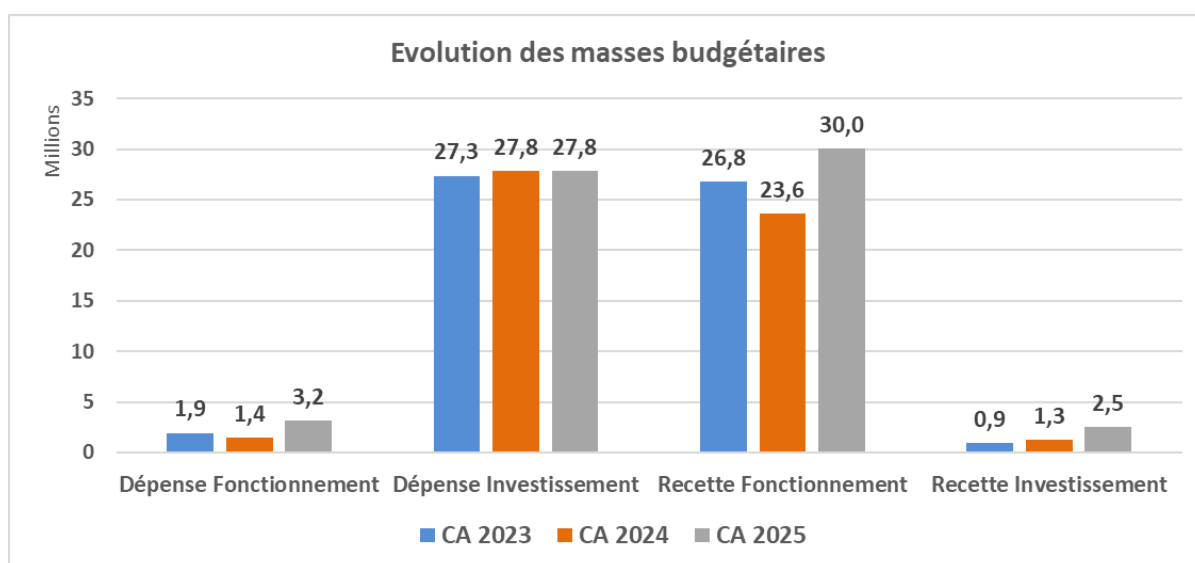
- L'activité est retracée dans un budget distinct destiné à individualiser le coût du service ;
- Le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement d'une partie des recettes d'exploitation du service de distribution d'eau ;
- Le budget annexe eau est soumis à la nomenclature comptable M49 et est voté en montants hors taxes.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Eau	18/12/2015	SPIC	M 49	Budget Hors Taxe

La balance et les résultats sont joints en annexes (annexe 1 et 2).

2. Évolution des masses budgétaires réelles

L'analyse du compte administratif est réalisée sur les mouvements réels hors résultats reportés. En 2025, les masses budgétaires totales réelles en dépenses, s'élèvent à 31,0M€, soit +1,7M€ par rapport à 2024 (+5,9%). En recettes, elles représentent 32,6M€, soit +7,8M€ par rapport à 2024 (+31,2%). La section de fonctionnement représente 10% des dépenses et 92% des recettes en 2025.



3. Section de fonctionnement

La réforme du financement des agences de l'eau et des redevances qu'elles perçoivent, justifiée par une meilleure application du principe "pollueur-payeur", est entrée en vigueur en 2025 et a pour conséquence une modification du versement des redevances payées d'une part par les usagers et d'autre part par les services publics de l'eau et de l'assainissement.

La MEL perçoit désormais une redevance dite de "performance" de la part des usagers (à impact neutre pour l'utilisateur) qu'elle reverse ensuite, l'année suivante, à l'Agence de l'Eau selon un calcul de performance : il en résulte une nouvelle dépense/recette équilibrée en 2025, à hauteur de 1,0 M€ sur le budget annexe Eau (le même principe est appliqué sur le budget annexe Assainissement).

Depenses de fonctionnement	2024			2025			Evol CA 2025/2024	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	Evol. en valeur	Evol. en %
Charges à caractère général	1 205 556	403 532	33%	1 095 414	1 425 205	130%	1 021 673	253,2%
dont charges hors refacturation	1 015 000	213 034	21%	902 000	259 898	29%	46 864	22,0%
dont refacturations	190 556	190 498	100%	193 414	195 306	101%	4 809	2,5%
dont redevance performance					970 000		970 000	
Charges de personnel	1 064 617	998 588	94%	1 078 530	965 980	90%	-32 609	-3,3%
dont charges de personnel hors refact.	850 845	784 816	92%	861 552	721 950	84%	-62 866	-8,0%
dont refacturations	213 772	213 772	100%	216 978	244 030	112%	30 258	14,2%
Autres charges de gestion courante	30 010	1	0%	30 010	1	0%	0	-0,8%
Dépenses de gestion courante	2 300 183	1 402 121	61%	2 203 954	2 391 185	108%	989 064	70,5%
Charges financières	0	0		0	0		0	
Charges exceptionnelles	147 000	25 054	17%	192 000	715 585	373%	690 531	2756,2%
Provisions					47 418		47 418	
Total dépenses de fonctionnement	2 447 183	1 427 175	58%	2 395 954	3 154 188	132%	1 727 013	121,0%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,2 M€, soit une évolution de +1,7M€, limitée à + 0,7M€ hors redevance "performance". Elles sont constituées :

- des charges à caractère général pour 1,4 M€. Il s'agit essentiellement de la redevance "performance", du paiement des taxes foncières, de prestations d'audit sur la qualité de l'eau, de la convention Orque Scarpe-aval (participation aux études pour la préservation de la qualité de l'eau) ou de refacturations du budget général ;
- des charges de personnel pour 1,0M€. L'effectif pourvu en 2025 est de 14 agents dont 1 non titulaire ;
- des charges exceptionnelles : 0,7M€ de régularisations comptables (apurement de rattachements) et 0,05M€ de provisions.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 30,0M€, soit une progression de +6,5M€, limitée à +5,5M€ hors redevance "performance".

Recettes de fonctionnement	2024			2025			Evol CA 2025/2024	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	Evol. en valeur	Evol. en %
Surtaxe Renouvellement réseaux	28 100 010	22 600 672	80%	28 700 010	28 215 926	98%	5 615 254	24,8%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	175 000	366 517	209%	175 000	637 341	364%	270 823	73,9%
Redevance performance					969 730		969 730	
Produits exceptionnels	0	601 974		0	220 843		-381 130	-63,3%
Total recettes de fonctionnement	28 275 010	23 569 163	83%	28 875 010	30 043 840	104%	6 474 676	27,5%

Elles sont constituées :

- des recettes du contrat de délégation affectées au renouvellement des équipements de distribution d'eau pour 28,2M€, en hausse du fait d'un rebasage tarifaire au 1er janvier 2025 selon la réforme du financement des agences de l'eau et de leurs redevances ;
- de la redevance "performance" pour 1,0M€ ;

- des ventes de produits et services, pour 0,6M€ lié à la facturation à des aménageurs des demandes d'extensions de réseaux ;
- des produits exceptionnels pour 0,2M€.

4. Section d'investissement

Dépenses d'investissement	2024			2025			Evol CA 2025/2024	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	Evol. en valeur	Evol. en %
Travaux	31 298 000	27 618 453	88%	31 324 500	27 249 481	87%	-368 973	-1,3%
Acquisitions / Matériel	110 000	5 822	5%	0	0		-5 822	
Etudes	597 000	122 166	20%	1 783 500	177 172	10%	55 006	45%
Autres	0	0		12 000	299 897	2499%	299 897	
Dépenses d'investissement hors dette	32 005 000	27 746 442	87%	33 120 000	27 726 550	84%	-19 892	-0,1%
Emprunts et dettes assimilées	150 000	63 857	43%	160 000	72 235	45%	8 378	13%
Total dépenses d'investissement	32 155 000	27 810 299	86%	33 280 000	27 798 785	84%	-11 514	0,0%
Restes à réaliser		2 100			1 990		-110	-5%
Total dépenses Invest. yc RAR	32 155 000	27 812 399	86%	33 280 000	27 800 775	84%	-11 624	0,0%

Les dépenses d'investissement sont présentées hors restes à réaliser. Elles s'établissent à 27,8M€, soit un montant équivalent à 2024. Elles sont composées notamment :

- de travaux : 27,2M€, dont 22,4M€ concernent les renouvellements de canalisations, 2,0M€ pour la maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à la distribution d'eau assurée par Sourcéo et facturée par celle-ci à la MEL, 2,0M€ pour des travaux de sécurisation et de dévoiement de réseaux, 0,9M€ sur les réservoirs, 0,3M€ pour les travaux d'extension du réseau ;
- d'études : 0,12M€ sur la ressource ORQUE (Opération de reconquête de la qualité de l'eau) et 0,04M€ sur des études et diagnostics relatifs aux réservoirs ;
- d'autres dépenses pour 0,3M€ (intégration d'opérations d'aménagement).

Les recettes d'investissement hors restes à réaliser s'élèvent à 2,5M€, en progression de +1,3M€ par rapport à 2024.

Recettes d'investissement	2024			2025			Evol CA 2024/2023	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	Evol. en valeur	Evol. en %
Subventions	1 239 727	836 731	67%	968 000	2 515 569	260%	1 678 839	200,6%
Autres	0	0		0	0		0	
Recettes d'investissement hors dette	1 239 727	836 731	67%	968 000	2 515 569	260%	1 678 839	200,6%
Avances	335 000	425 608	127%	325 000	31 660	10%	-393 948	-93%
Dette	4 752 446	0	0%	5 507 944	0	0%	0	
Dettes et avances	5 087 446	425 608	8%	5 832 944	31 660	1%	-393 948	-93%
Total recettes d'investissement	6 327 173	1 262 339	20%	6 800 944	2 547 229	37%	1 284 891	101,8%
Restes à réaliser		132 820			1 296 279		1 163 459	876%
Total recettes Invest. yc RAR	6 327 173	1 395 158	22%	6 800 944	3 843 508	57%	2 448 350	175,5%

Elles sont composées essentiellement de subventions de l'Agence de l'Eau (2,5M€) et marginalement d'avances remboursables (0,03M€).

5. Résultats et agrégats financiers

- L'épargne brute atteint 26,9M€, soit +4,7M€ (+21,4%) par rapport à 2024.
- L'épargne nette s'établit à 26,8M€.
- L'encours de la dette reste limité, à hauteur de 1,4M€ et la capacité de désendettement est de 0,1 an.

Soldes intermédiaires de fonctionnement		
	CA 2024	CA 2025
Recettes de fonctionnement	23 569 163	30 043 840
Dépenses de fonctionnement	1 427 175	3 154 188
Epargne brute	22 141 988	26 889 652
Amortissement de la dette	63 857	72 235
Epargne nette	22 078 131	26 817 417
Solde provisions		

Résultats		
Résultat de fonctionnement	18 482 718,50	23 250 072,43
Résultat reporté de fonctionnement	7 113 369,28	2 399 370,71
Résultat cumulé de fonctionnement	25 596 087,78	25 649 443,14
Résultat d'investissement	115 744,23	1 584 741,10
Résultat reporté d'investissement	-23 443 180,80	-23 327 436,57
Résultat cumulé d'investissement	-23 327 436,57	-21 742 695,47
Résultat global	2 268 651,21	3 906 747,67
Solde des restes à réaliser	130 719,50	1 294 288,60
Résultats définitifs	2 399 370,71	5 201 036,27

Ratios et encours de dette		
Epargne brute/recettes de fonctionnement	93,9%	89,5%
Financement de l'investissement	79,6%	96,7%
Encours de dette	1 431 837	1 391 263
Capacité de désendettement	0,1	0,1

Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 de la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 25 649 443,14 €. La section d'investissement fait apparaître un déficit d'investissement de clôture, hors reports, de -21 742 695,47 €.

Le résultat global de clôture (toutes sections confondues) et après intégration des restes à réaliser s'établit à 5 201 036,27 €.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le compte administratif 2025 ainsi présenté ;
- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) d'acter que les résultats sur réalisations sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor de la Métropole Européenne de Lille qui fait l'objet d'une délibération spécifique ;
- 4) de constater les restes à réaliser pour un montant de 1 296 278,60 € en recettes et 1 990 € en dépenses ;
- 5) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront affectés ou repris à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption de ce compte administratif ;
- 6) de déclarer les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Métropole insoumise, écologiste et solidaire ayant voté contre.
Les groupes Gauche métropolitaine, Métropole écologiste citoyenne et solidaire et Tous unis pour une autre métropole s'étant abstenus.